

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réserve
au
Moniteur
belge



09000995

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONS DÉPOSÉ

18 DEC. 2008

LE GREFFIER EN CHEF

Greffé

N° d'entreprise : 0435.107.851

Dénomination

(en entier) :

L'Appui

(en abrégé) :

Forme juridique : association sans but lucratif

Siège : Rue de la Station 22/24 Roisin 7387

Objet de l'acte : modifications aux statuts - conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale du 29/11/08, il a été décidé:

- Article 2 (à ajouter): l'association dépend de l'arrondissement judiciaire de Mons.
- Le texte de l'article 15 est remplacé par le texte suivant: " L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, nommés parmi les membres de l'association ou parmi des tiers. Ils sont nommés par l'assemblée générale pour une période de 4 ans, renouvelable et peuvent être révoqués par celle-ci. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, un président, un secrétaire, un trésorier. Le mandat d'administrateur est exécuté à titre gratuit.

Lors de l'assemblée générale de ce 29/11/2008, Madame Bauval Véronique, née le 19/02/1963, N° de registre national 63.02.19 -034-54, secrétaire, avenue Joseph Wauters, 106 Schaerbeek 1030, Madame Lambert Anne-Marie, née le 28/06/1960, N° de registre national 60.06.28-142-29, trésorière, Rue du Haut Flénu, 95, Jemappes 7012, Monsieur Beugnies Jean Paul, né le 10/08/1953, N° de registre national 53.08.10-117-73, président, Cité Champ Saint Pierre, 40 Quaregnon 7390 ont été reconduits dans leur fonction d'administrateur (rices) pour une durée de 4 ans à dater de ce jour. Monsieur Duchesne Frédéric, né le 12/08/1970, N° de registre national 70.08.12-175-21, administrateur, Rue Brisée 65, Saint-Denis 7034 est également nommé pour une durée de 4 ans. Texte

Véronique BAUVAL, secrétaire
Bauval

A.M. Lambert
Trésorière

J.P. Beugnies
Président

Administrateur

[Signature]

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2009 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature